

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE GALFINGUE
DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2015**

Etaient présents : 13

Sous la présidence de Monsieur Christophe BITSCHENE, Maire,
Mmes Françoise HANSER, 1^{ère} Adjointe ; Marie-Claire ABRAMATIC, 2^{ème} Adjointe ;
MM. Alphonse RAUB, 3^{ème} Adjoint ; Jean-Luc KARRER, Conseiller Municipal délégué ;
Mmes Simone CHERAY ; Céline DEMMEL ; Isabelle IGERSEIM ; Marie-Hélène
ARNOLD
MM. Christian HABY, Serge SANSEVERINO, Thierry LIEB, André KELLER.

Etait excusé : 1

M. Olivier BISCHOFF ayant donné procuration à M. Thierry LIEB

Etait absent : 1

M. Selim TALHI.

Avant l'ouverture de la séance, sur proposition de Monsieur le Maire, les conseillers municipaux observent une minute de silence en hommage aux victimes des attentats commis à Paris le 13 novembre 2015.

A 19 H 30 M. le Maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire ABRAMATIC.

ORDRE DU JOUR :

- 1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015
- 2° ONF : PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE 2016 (TRAVAUX PATRIMONIAUX)
- 3° CONVENTIONS AVEC LA FEDERATION DES FOYERS-CLUBS D' ALSACE POUR :
 - Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ;
 - L'Extra-Scolaire.
- 4° PERSONNEL COMMUNAL : GRATIFICATION DE FIN D' ANNEE
- 5° RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016
 - 5.1. Recrutement des agents recenseurs
 - 5.2. Rémunération du coordonnateur communal et des agents recenseurs
- 6° DEMARCHE « Zéro pesticide » : Plan de gestion différenciée : Demande de subvention
- 7° AMENAGEMENT DE LA « PLACE DU 2^{ème} REGIMENT DE CHASSEURS D' AFRIQUE »
 - AVENANTS AU LOT N° 01
- 8° SUPPRESSION DU CCAS (Centre Communal d' Action Sociale)
- 9° MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CCCSPV : Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires
- 10° CHARTE INTERNE « MAPA » : MODIFICATION DU SEUIL DE FORMALITES POUR LES MARCHES PUBLICS
- 11° APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION – MANDATURE 2014-2020
- 12° PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2014 DES DIFFERENTS SYNDICATS ET ORGANISMES
- 13° DIVERS.

1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Le compte-rendu est adopté et le registre signé.

2° ONF : PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE 2016 (TRAVAUX PATRIMONIAUX)

M. le Maire donne connaissance du programme d'actions pour l'année 2016 (travaux patrimoniaux) dans la forêt communale, proposé par l'ONF et qui n'apporte pas de remarques particulières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme des **travaux d'actions (patrimoniaux)** pour l'exercice 2016 selon le descriptif suivant :

- travaux de maintenance (entretien des accotements et talus dans les chemins principaux) ;
 - travaux sylvicoles (toiletage après exploitation) dans les parcelles 6 ; 11 et 12 ;
 - travaux divers (traitement des lots de bois de chauffage dans les parcelles ci-dessus) ;
- soit un programme d'actions 2016 pour un total HT de 4 600 € HT (5 520 € TTC).

3° CONVENTIONS AVEC LA FEDERATION DES FOYERS-CLUBS D'ALSACE POUR :

- 3.1. Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ;**
- 3.2. L'Extra-Scolaire.**

Mme Françoise HANSER, 1^{ère} Adjointe, prend la parole.

3.1. Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

L'objet de cette convention a pour objet de définir les modalités de coopération entre la Commune et la FDFC suite à la répartition des compétences intercommunales concernant l'accueil de loisirs.

Elle fixe également les moyens financiers alloués par la Commune et les modalités de mise à disposition de locaux et de personnel pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016.

Mme Françoise HANSER rappelle que l'accueil de loisirs fonctionne les soirs après la classe (lundi – mardi – jeudi) de 15 H 30 à 16 H. (Après 16 H démarrage du périscolaire).

La commune participe pour un montant annuel de 9 714.50 €.

Elle indique le coût total pour une année (70 enfants scolarisés) qui est de 11 802 €, dont :

- Participation des familles de 1 670.00 €
- Participation de la CAF de 417.50 €
- Participation de la Commune de 9 714.50 €.

Elle précise que dans la participation communale de 9 714.50 € est comprise le supplément « Périscolaire » : 38 enfants sont actuellement inscrits (la DSP n'en prévoyait que 24).

3.2. L'Extra-Scolaire

L'objet de cette convention a pour objet de définir les modalités de coopération entre la Commune et la FDFC suite à la répartition des compétences intercommunales concernant l'ALSH périscolaire.

Elle fixe les moyens financiers alloués par la Commune concernant l'ALSH pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016.

L'intitulé ALSH fonctionne les mercredis après la classe jusqu'à 18 H ; et les périodes de congés scolaires (6 semaines durant les vacances scolaires) de 8 H à 18 H.

Elle indique le coût total pour une année est de 55 280 €, dont :

- Participation familles et CAF de 20 595 €
- Participations communales de 34 685 € (Heimsbrunn et Galfingue).

Pour Galfingue seule, la participation est de 17 343 € avec une subvention de la CAF de 2 420 €.

Le Maire remercie Mme HANSER pour ces explications détaillées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ces 2 conventions avec la Fédération Départementale des Foyers-Clubs.

4° PERSONNEL COMMUNAL : GRATIFICATION DE FIN D'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- confirme le paiement des primes par les communes sur les crédits ouverts aux comptes 6411 pour les titulaires ; 6413 ; 64162 et 64168 pour les non titulaires du budget communal ;
- rappelle que les bénéficiaires de la prime sont les agents titulaires ou non titulaires à temps complet, non complet ou à temps partiel ;
- fixe le montant de la prime à 1/12^e du traitement brut annuel, par versement unique de fin d'année aux personnels suivants :
 - Mme Michelle KOENIG (Rédacteur Territorial) ;
 - Mme Nathalie LABIGANG (Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe) ;
 - Mme Carmen ADRIAN (ATSEM de 1^{ère} classe) ;
 - Mme Sylvie LANGJAHR (Adjoint Technique de 2^{ème} classe) ;
 - M. Julien BOUGUERMOUH (Emploi Avenir : Adjoint Technique de 2^{ème} classe) ;
 - M. Philippe WERNER (Contrat Unique d'Insertion Adjoint Technique de 2^{ème} classe) ;
- fixe à 93 €/brut annuel le versement à Mme Yolande RAUB, agent vacataire s'occupant de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les arrêtés individuels pour le personnel ci-dessus.

5° RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016 et qu'il convient de procéder au recrutement de deux agents recenseurs.

Il rappelle la nomination du coordonnateur communal en la personne de Mme Michelle KOENIG, par délibération du Conseil Municipal du 29 juin dernier.

5.1. Recrutement des agents recenseurs

La commune sera répartie en 2 districts = 1 district par agent recenseur.

Deux candidatures ont été reçues au secrétariat de la mairie, à savoir :

Madame Carmen ADRIAN et Madame Carmen ZANETTI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de recruter en tant qu'agents recenseurs Mesdames Carmen ADRIAN et Carmen ZANETTI ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés de nomination des agents recenseurs et tous les documents y afférents.

5.2. Rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de :

- rémunérer les agents recenseurs sur la base d'un forfait de 730 € ;
- fixer à 150 € la rémunération pour le coordonnateur communal ;

et autorise le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

6° DEMARCHE « Zéro pesticide » : Plan de gestion différenciée : Demande de subvention

Mme Marie-Claire ABRAMATIC prend la parole.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 29 juin dernier, il a été préconisé de donner suite à la formule « réalisation d'un plan de désherbage communal » ; plus adaptée à notre commune, mais en reportant la décision d'engagement en attendant des renseignements complémentaires (devis élevé).

Une nouvelle proposition d'accompagnement adapté à notre attente, nous a été établie par FREDON Alsace en gestion différenciée pour un montant HT de 2 475 € (2 970 € TTC).

L'étude de déroulera en :

- une première étape d'état des lieux des espaces entretenus et des pratiques d'entretien ;
- une définition de la gestion différenciée ;
- une réunion de restitution : présentation aux élus et aux agents ;
- une présentation de la démarche aux habitants ;
- un bilan annuel afin de faire le point sur la mise en place de la gestion différenciée.

Mme Marie-Claire ABRAMATIC rappelle que depuis 2005, la Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse apportent une aide de 80 % (Région : 35 % - Agence de l'eau : 45 %) pour la réalisation de plans de désherbage ou de gestion différenciée réalisé par un prestataire externe.

Après ces explications, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer le devis d'accompagnement en gestion différenciée de FREDON Alsace pour un montant HT de 2 475 € ;
- sollicite la subvention auprès de la Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

7° AMENAGEMENT DE LA « PLACE DU 2^{ème} REGIMENT DE CHASSEURS D'AFRIQUE » AVENANTS AU LOT N° 01

La commission MAPA s'est réunie et a donné un avis favorable à la passation de 3 avenants au lot n° 1 : Terrassement – VRD – Electricité attribuée à la SAS Thierry MULLER attributaire des travaux.

- ° Avenant n° 1 : démolition de la jardinière de l'ancien cabanon de la bascule, chargement et évacuation des déblais : montant HT 569.00 €
- ° Avenant n° 2 : plantations : montant HT 925.40 €
- ° Avenant n° 3 : éclairage/réseau/recherche du puits/maçonnerie montant HT 5 873.00 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ces 3 avenants, portant ainsi le lot n° 1 à un total HT de 35 245.70 € soit TTC 42 294.84 €.

8° SUPPRESSION DU CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le Maire expose aux conseillers municipaux que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toutes les communes de 1 500 habitants et plus.

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a rendu facultatif le CCAS pour les communes de moins de 1 500 habitants.

Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de dissoudre le CCAS. Cette mesure est d'application immédiate.

La Commune exercera alors directement cette compétence.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la Commune.

(Pour information, le Maire rappelle que le Budget Primitif 2015 du CCAS s'élève à 405 €).

9° MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CCCSPV :
Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Cette commission s'est réunie le lundi 19 octobre 2015.

Le Maire rappelle que celle-ci est instituée pour donner des avis sur toutes les questions relatives aux SPV des corps communaux, à l'exclusion de celles intéressant la discipline.

Elle est notamment consultée sur l'engagement et le refus de renouvellement d'engagement des SP, sur les changements de grade et est informée des recours contre les décisions de refus d'engagement et de renouvellement d'engagement.

Elle est présidée par l'autorité territoriale compétente et comprend un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal.

Suite à plusieurs modifications et changements au sein du corps local, la composition a été changée de la façon suivante :

Membres titulaires :

Adjudant Joëlle KIEFER, Chef de Corps

Sergent Ludovic EGLIN

Caporal Michaël KABUSS

Sapeur 2^{ème} classe Vanessa HERRERA

Membres suppléants :

-

-

Caporal Jérémy MEYER

-

Pour les représentants du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire un 4^{ème} membre : M. Alphonse RAUB a été proposé en plus des élus installés depuis mars 2014 : MM. Jean-Luc KARRER, Thierry LIEB et Mme Simone CHERAY.

Ces modifications sont entérinées par le Conseil Municipal.

Changements de grade des sapeurs-pompiers volontaires

Ce point est surtout un point de régularisation. En effet, depuis la réunion de 2014 plusieurs changements sont intervenus dans le corps local.

Ainsi ont été nommés par arrêté municipal :

- Le Sergent-Chef Joëlle KIEFER ; nommé au grade d'Adjudant ;
- Le Sapeur 1^{ère} classe Jérémy MEYER, nommé au grade de Caporal ;
- Frédéric ESCHEN, nommé au grade de Caporal
- Lucille BITSCHENE, Infirmière.

Autres modifications :

Caporal Arnaud BAILEN : dernière demande de suspension de l'engagement pour raisons professionnelles pour la période du 30/08/2015 au 29/08/2016.

Sapeur 1^{ère} classe Olivier DAUTEL : acceptation de la démission du corps local ;

Sapeur 2^{ème} classe Vanessa HERRERA : reprise d'activité aux missions incendie.

Réunion de travail au SDIS le 3 octobre 2015 : compte-rendu du Maire qui est membre de ce groupe de réflexion.

Les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés :

- Situation budgétaire du SDIS
- Organisation des secours CPI/SDIS
- Projet d'unités d'appui technique
- Allocation de vétéran
- Contributions communales.

L'effectif du corps communal est de 8 sapeurs-pompier volontaire.

10° CHARTE INTERNE « MAPA » : MODIFICATION DU SEUIL DE FORMALITES POUR LES MARCHES PUBLICS

Avec le relèvement à 25 000 € (contre 15 000 € aujourd'hui) du seuil de dispense de procédure des marchés publics applicable dès le 1^{er} octobre dernier, le Maire propose de réactualiser la charte interne validée en conseil municipal le 1^{er} décembre 2014 de la façon suivante :

Après ces explications, le Conseil Municipal valide les nouvelles règles de publicité et de formalisme de la façon suivante :

- *en-dessous de 25 000 € HT : pas de mise en concurrence obligatoire ;*
- *entre 25 000 € HT et 90 000 € HT :*
 - *demande écrite qui indique l'objet des travaux ou de la prestation à réaliser auprès d'un minimum de 3 entreprises. Cette demande devra indiquer un descriptif sommaire des travaux*
 - *un devis accepté par le pouvoir adjudicateur (mairie ou adjoints ayant délégation)*
 - *pas de publicité dans un journal*
 - *avis de la commission communale d'Attribution des marchés à procédure adaptée ;*
- *entre 90 000 € et < 5 186 000 € :*
 - *publication dans un Journal d'Annonces légales (JAL)*
 - *avis de la commission communale d'Attribution des marchés à procédure adaptée.*

11° APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION – MANDATURE 2014-2020

Le Maire prend la parole.

Le législateur a rendu obligatoire la réalisation d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre une communauté et ses communes membres. Ce rapport comprend un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Celui-ci a été transmis pour avis à toutes les communes de m2A avant le 1^{er} octobre 2015 et devra être approuvé par le conseil communautaire avant le 31 décembre 2015.

Depuis 2004, l'agglomération et la Ville de Mulhouse ont fait le choix d'une administration mutualisée qui repose sur une administration unique et une répartition des coûts définie par une convention.

D'autres formes de mutualisation avec les autres communes existent telles que les groupements d'achats et de commande.

Pour les années à venir, et pour l'ensemble des communes de l'agglomération, en dehors de tout transfert de compétences, le schéma de mutualisation envisage différentes formes de mutualisations, souples et basées sur le volontariat des communes : services communs et partage de biens.

Elles peuvent concerner plusieurs champs de l'activité communautaire et municipale, les fonctions supports comme les missions opérationnelles : commande publique, veille, ingénierie, plateforme d'expertise en matière financière, juridique ou de ressources humaines, logistique et moyens généraux, informatique, développement du numérique mais aussi accompagnement et conseil dans la politique de maintenance et d'efficacité énergétique des bâtiments et du domaine public, dans le développement d'énergie renouvelables, dans la gestion immobilière et foncière...

L'année 2016 sera mise à profit pour explorer les différentes pistes et les mettre en œuvre, le cas échéant, ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le schéma de mutualisation pour la mandature 2014-2020.

12° PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2014 DES DIFFERENTS SYNDICATS ET ORGANISMES

M. le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels des différents syndicats et organismes pour l'exercice 2014 :

- a) du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMABVD) portant sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif ;
- b) du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn et Environs (SIAEP) portant sur le prix et la qualité du service ;
- c) du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;
- d) du SIVOM de la Région Mulhousienne sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et d'élimination des déchets ;
- e) de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) ;
- f) du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin ;
- g) de l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM) ;
- h) du Syndicat Mixte pour le schéma de Cohérence territoriale de la région mulhousienne (SCOT) ;
- i) de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) ;

Les membres du Conseil Municipal en prennent acte.

Ces rapports sont mis à leur disposition au secrétariat de la Mairie.

13° DIVERS

13.1. Loi NOTRe

La motion adoptée le 29 juin par le Conseil Municipal relative à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République a été transmise à plusieurs instances.

Le Maire donne lecture du courrier signé par le Chef de Cabinet de M. Emmanuel VALLS, Premier Ministre, qui a pris connaissance de la démarche et se veut rassurant sur le contenu de cette loi.

13.2 TNT :

L'ANFR nous informe que le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la Haute Définition (HD). Tous les foyers recevant la télévision par antenne-râteau (individuelle ou collective) sont concernés particulièrement.

L'information sera mise sur le site de la Commune.

13.3. Journée Citoyenne 2016

La commune retient la date du samedi 28 mai, proposée pour l'ensemble des communes de M2A.

13.4. Autres informations et communications

- Les illuminations de Noël seront prêtes pour la fin de semaine ;
- 2^{ème} passage du service M2A pour le balayage des rues, suite à la demande du Maire.

13.5. Orientations budgétaires 2016

Le Maire apporte l'information que dans les communes de plus de 3 500 habitants un débat d'orientations budgétaires est obligatoire.

Pour notre Commune, ce n'est donc pas le cas, mais 2 dossiers d'importance seront à traiter sur l'exercice 2016, à savoir :

- la poursuite de la révision du POS en PLU ; avec une première réunion publique à programmer en février 2016 ;
- l'installation d'une chaufferie biomasse multi-combustible pour les bâtiments communaux.

La séance est close à 21 H.